



# DE ROUBAIX-TOURCOING

## ABUS ÉLECTRIQUES

### Les Centrales ont des prétentions inadmissibles et leurs agissements soulèvent des protestations dans toute la France.

« Parmi les problèmes que pose la réorganisation économique de notre pays l'un des plus importants est, sans conteste, celui de la production à bas prix et en grande quantité de l'énergie électrique, de son transport aux lieux d'utilisation et de sa répartition entre les divers groupes de consommateurs.

« Il importe, que dès maintenant, la distribution de l'énergie électrique soit réalisée de manière que non seulement dans les centres urbains et les régions industrielles, mais aussi dans les agglomérations rurales et les fermes isolées, la force motrice soit mise largement à la disposition des populations.

« La tâche à accomplir dans cet ordre d'idées est urgente. Nos campagnes ont payé un lourd tribut à la guerre. La mort a causé de larges vides parmi les travailleurs des champs et la crise de main-d'œuvre qui sévissait avant la guerre est devenue un danger actuel, qu'il faut enrayer à tout prix ».

Ainsi s'exprimait M. Clavelle, alors ministre des Travaux publics, dans une circulaire parue en octobre 1919 et inspirée du souci de notre renaissance économique.

Avec une claire vision de l'immense champ de ravages causés par la guerre et du gigantesque effort nécessaire à leur réparation, M. Clavelle indiquait les moyens pratiques à adopter pour ranimer dans nos pays la vie productive.

Il s'est trouvé malheureusement, sur la voie du progrès tracée par le ministre, des obstacles accumulés par une coalition d'appétits et une ruée éfrénée d'exploitation à outrance.

La conséquence est que nous payons partout l'électricité à des prix abusifs.

Cette situation, constatée sur tous les points de la France, a été dernièrement exposée à la Chambre, au cours d'une interpellation et reconnue par M. Le Trocquer, qui a promis de prendre des mesures pour y mettre fin.

### Odiieuses brimades

Prétendant l'augmentation du prix des matières premières et des salaires, la Compagnie Electrique « Loire-et-Centre » a fait la prétention d'augmenter les tarifs de deux mille pour cent. Elle a assigné devant le Conseil de préfecture les communes syndiquées de la Haute-Loire pour tenter d'obtenir 1 fr. 80 du kilowatt-heure, qui lui coûte 8 centimes 12 au maximum.

Pendant toute la période de guerre, cette Compagnie a distribué des dividendes annuels de 7 pour cent, avec une répartition globale de 9.31.978 francs. Elle voudrait aujourd'hui obtenir une contribution supplémentaire de 35.047.976 francs, ce qui lui permettrait d'amortir très largement son capital ou de distribuer à ses actionnaires un dividende supplémentaire de 29 pour cent.

Comme l'a fait observer à la Chambre l'interpellateur, M. Edouard Néron, un des textes fondamentaux de notre Code civil et qui exprime un principe essentiel des conventions formées entre les particuliers, c'est que les obligations de la loi à leur mort. Il n'y a plus entre fournisseurs et consommateurs d'énergie électrique de contrat qui tienne. Les Compagnies jouissent d'un monopole de fait et leurs abus sont à la merci des exigences les plus désordonnées, les plus insupportables. C'est le régime de l'arbitraire.

Pour se venger des résistances qu'elles rencontrent, elles ont recours aux brimades.

C'est ainsi que pendant cinq mois l'électricité « Loire-et-Centre » a obligé la population de Saint-Etienne à user du courant de force motrice pendant huit heures seulement, sans interruption. Les ouvriers des usines ont dû faire huit heures consécutives, de 6 à 14, sans aucun repos et sans manger. Dans les hôpitaux, où le courant est indispensable pour les examens radiologiques, plusieurs médecins ont été forcés d'interrompre des opérations chirurgicales ou de différer des interventions urgentes. La direction de « Loire-et-Centre » a eu le triste courage d'assouvir ses rancunes sur des familles ouvrières et des malades !

### Le Gouvernement doit agir

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara : « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés. Je saurai, à cet égard, me servir des armes légales qui sont en mon pouvoir ».

Espérons que cette promesse ministérielle sera bientôt suivie d'effet. Pour la renaissance économique de notre pays, il est indispensable de défendre tous les consommateurs d'électricité contre les cupidités manoeuvrées de fournisseurs de forces motrices et de lumière. Il est urgent de mettre un terme aux débordements fantaisistes des tarifs, aux exigences anormales et tracassières des Compagnies, pour l'avènement de notre Industrie nationale et permettre l'accès à la vie moderne dans nos campagnes.

Les abus sont patents, indiscutables et s'affirment partout.

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production, indispensable à la vitalité de la France.

L'électricité à prix abordable, répandue à profusion dans les villes et les villages, est une question de particulière importance pour nos régions dévastées, qui ont hérité de toutes les forces créatrices de travail, pour faire jaillir de nos ruines des sources de prospérité et de richesses.

E. POLVENT.

### Concert de plaintes

Dans tous les départements tributaires des centrales électriques s'élevaient des protestations motivées contre l'augmentation injustifiée des tarifs, l'irrégularité dans la distribution, les pannes fréquentes, parfois violentes.

Du Nord au Midi monté un concert de plaintes et de récriminations, dont le Réveil s'est fait l'écho à maintes reprises.

Dernièrement, la Chambre syndicale des consommateurs d'électricité de France exprimait les doléances des groupements disséminés sur toute l'étendue du territoire.

A Lyon, le Conseil municipal a fait en-

### La guerre sous-marine

ELLE EST RÉGLEMENTÉE A LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

On mande de Washington : La commission navale plénière de la Conférence a finalement adopté les deux premières résolutions Root, appliquant les règlements actuels de la guerre navale aux sous-marins et interdisant toute attaque contre des vaisseaux marchands par les sous-marins.

Les deux résolutions Root ont été adoptées avec des réserves de M. Schanzer, réserves qui stipulent : 1° Que les sous-marins ont les mêmes obligations, mais également les mêmes droits que les navires de surface ; 2° Que si un navire marchand n'obéit pas aux injonctions du commandant d'un sous-marin, il peut être attaqué et par conséquent coulé, même sans que l'équipage soit mis à l'épave.

### Un vol au chloroforme

IL A ÉTÉ PERPETRÉ CHEZ UNE DÉBITANTE PAR DEUX BANDITS MASQUÉS

Epinal, 6 janvier. — La petite commune de Corbenay (Haute-Saône) vient d'être le théâtre d'une audacieuse agression qui a causé une vive émotion dans la région. Dans la soirée, vers six heures, Mme Burthenay, qui tient un débit — bureau de tabacs — sur la place de l'Église, s'apprêtait à rentrer chez elle, quand elle fut brusquement assaillie par deux individus dont le visage était entièrement caché par un masque et qui la serrèrent violemment à la gorge. Mme Burthenay fut retenue le lendemain matin chez elle, où elle était profondément endormie. Elle ne se souvenait plus de rien, mais on a constaté que les bandits avaient réussi à s'emparer d'une somme de 10.000 francs qu'elle avait chez elle. L'enquête a établi que le délit avait été commis par deux individus, dont l'un d'eux a été arrêté et est actuellement détenu à l'asile d'aliénés.

## LES MORTS TRAGIQUES

### Trois soldats de la Légion Etrangère ont été empoisonnés par méprise

Oran, 6 janvier. — Trois soldats de la légion étrangère, en garnison à Sid-Beil-Abbes, se plaignant d'avoir une violente fièvre, au lieu de les laisser aller à l'infirmerie, un de leurs camarades leur offrit de la quinine et les malades avalèrent les cachets qui leur étaient proposés en toute confiance.

Hélas ! ces cachets contenaient non de la quinine, mais de la strychnine. Les trois légionnaires ressentirent vite les premiers symptômes de l'empoisonnement et malgré des soins empressés, deux des victimes de cette épouvantable méprise ont déjà succombé. Le troisième légionnaire est dans un état très grave.

### Une mère éprouvée a eu une triste fin

Angoulême, 6 janvier. — Mme Marie Croizat, de la commune de Saint-Gervais, près de Ruffec, ayant perdu le raison à la suite de la douleur éprouvée par la mort de trois de ses enfants tués à la guerre, a été trouvée carbonisée dans son habitation où elle avait été laissée seule près du feu.

### Un bébé brûlé vif dans son berceau

Nancy, 6 janvier. — Pendant une courte absence de Mme Gigodon, habitant 92, rue de Metz, à Maxéville, le feu s'est déclaré dans son logement. Lorsqu'elle revint, elle put parvenir jusqu'à son berceau où reposait son bébé, âgé de 18 mois, mais l'enfant était déjà entouré par les flammes. Il a succombé pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

### Une fillette a été écrasée par un train

Un triste accident s'est produit à la station de Cronstata, près de Mons.

M. et Mme Chevalier, accompagnés de leur fille Flora, âgée de 12 ans, entouraient un train de marchandises pour prendre place dans un train de voyageurs.

La gamine, qui précédait ses parents vers quelques pas, venait de s'engager sur la seconde voie, lorsqu'il survint un train dit sec. Projeté sur le balais, la malheureuse enfant fut relevée grièvement blessée.

Transportée à l'hôpital de Magesmeur, elle y est morte quelques heures plus tard.

### Un ouvrier ébouillanté

Trompé par l'obscurité, un ouvrier de l'établissement des fours à coke de Quévrain, Maurice Degardin, âgé de 20 ans, est tombé dans un bassin d'eau bouillante, creusé dans la cour, à une profondeur de plus d'un mètre. Le malheureux a été relevé aussitôt, mais il portait des brûlures si profondes qu'il n'a pas tardé à succomber.

### Un vieillard brûlé vif dans sa maison incendiée

Dijon, 6 janvier. — A Millery, près de Semur en Auxois, un vieillard de 83 ans, M. Antoine Remoussard, habitant seul, ayant renversé une lampe à essence, un incendie s'est déclaré et a détruit les trois quarts de la maison. Le vieillard n'ayant pu fuir a été carbonisé.

### Le temps d'aujourd'hui

GELÉE SUIVIE DE PLUIES

Probabilités pour la journée du 7 janvier. — Vent des régions nord-ouest à sud-ouest faible Gélée, puis hausse de température. Nuageux, quelques pluies ou giboulées.

## Pour la Reconstitution Economique de l'Europe

### Le Conseil Suprême prend à Cannes ses premières décisions

Cannes, 6 janvier. — La première séance de la Conférence des puissances alliées entre l'Europe Orientale et l'Europe Centrale.

La conférence s'est ouverte sans appareil extérieur.

A 11 heures, les délégations entrent dans la salle des séances, qui est soigneusement décorée de plantes vertes.

M. Briand, qui préside, est assis au centre d'une table à cheval.

Il a à sa droite, M. Lloyd George, lord Curzon, sir Robert Home, et sir Worthington Evans, négociés britanniques, puis M. Bonomi, Delia Torretta et Haineri, délégués italiens.

A sa gauche, prennent place MM. Doumer et Loucheur. Le colonel Harvey, représentant les Etats-Unis, le baron Hayashi le vicomte Ishii, délégués du Japon ; MM. Theunis et Jaspard, représentants belges. Derrière chacune des délégations sont installés leurs secrétaires. En face du président, se sont installés les interprètes.

La séance de la conférence s'est terminée à 13 h. 45.

### L'exposé de M. Lloyd George

Après quelques mots de bienvenue, de M. Briand, M. Lloyd George a fait un long exposé de la situation économique en Europe, montrant les nécessités de rétablir les échanges commerciaux normaux.

Pour étudier et régler les questions économiques qui se posent actuellement dans le monde, a-t-il déclaré, la bonne volonté de tous est indispensable. Il faut donc entendre les représentants de toutes les puissances intéressées.

M. Lloyd George a insisté avec beaucoup d'énergie sur ce point que le sort de toutes les nations d'Europe est lié et que, en particulier, en ce qui concerne la Russie, il lui paraît incontestable que sa situation économique a des répercussions dans le monde entier et notamment en Allemagne.

En un mot, le premier ministre anglais a

### L'Allemagne et la Russie seront convoquées à une Conférence internationale

Il a été donné lecture du projet de résolution adopté par la conférence des experts industriels et financiers, réunis la semaine dernière à Paris sous la présidence de M. Loucheur, tendant à la reconstitution économique de l'Europe. Ce projet a été adopté dans ses grandes lignes.

En conséquence, une conférence internationale sera convoquée à bref délai. Les principales puissances intéressées seront invitées, y compris l'Allemagne et la Russie. Pour la Russie, toutefois, certaines conditions seront mises à sa convocation.

Cet après-midi, à 15 h. 30, le Conseil Suprême a tenu une nouvelle séance pour préciser les garanties à exiger de la Russie à cet égard.

## DRAMES SANGLANTS

### Depuis le mari qui décapita sa femme, jusqu'aux affreux exploits de bandits, voici toute une série de crimes.

Le premier de ces drames est celui qui ensanglantait le village de Bourdille près de Rouen.

L'ouvrier d'usine Piednoel, âgé de trente et un ans, rentrant de son travail, à deux heures du matin, trouva sa femme en compagnie d'un habitant du pays. Une violente dispute s'éleva et le mari, outragé, chassa un peu rudement de chez lui son rival.

Le lendemain une nouvelle querelle éclata entre le mari et la femme. Celle-ci se penchait pour attirer le feu quand Piednoel, s'armant d'une serpe, s'approcha de la malheureuse et lui trancha le cou. La tête n'adhérait plus au tronc que par des lambeaux de chair.

Le meurtrier a été arrêté.

### Une femme a été étranglée par son domestique qui se pendit

Les époux Beau-Van Greveling qui habitent la commune d'Uccle en Belgique avec leurs trois fillettes, avaient à leur service un nommé Pierre Lambelyn, âgé de 51 ans, un alcoolique invétéré et un paresseux de qui ils avaient fort à se plaindre.

Comme Mme Beau lui reprochait assez fréquemment son paresse, Pierre Lambelyn avait conçu contre elle, une haine féroce.

Judi matin, vers 8 h. 30, une des fillettes, en descendant de sa chambre, fit une horrible découverte. Dans la cuisine elle trouva sa pauvre mère étendue sur le dos ; la malheureuse avait le col enserré dans le coulant d'une corde et le visage était ensanglanté.

La scène tragique qui s'était déroulée pu aisément être reconstituée. Mme Beau était occupée à mouler du café lorsque son domestique entra dans la cuisine sans qu'elle l'eût aperçu.

Le misérable s'était alors approché de la pauvre femme et lui avait enroulé une corde à noue coulant autour du cou. Tirant de toutes ses forces il avait renversé la victime en arrière, et il l'avait achevée en lui fracassant l'os frontal d'un terrible coup de hache. Cette arme, ainsi que le moulin à café et les tasses de café se trouvaient éparpillés à l'autour de la cadavre.

On n'eut aucune peine à découvrir l'auteur du crime. Le misérable s'était fait justice. On le trouva pendu dans le grenier de la maison.

### Deux cultivateurs ardennais ont été trouvés assassinés

A Saint-Pierre-Arnes (Ardennes), dans une maison située à l'entrée du village, les deux cultivateurs, riches propriétaires, tous deux cinquante-cinq ans, ont été trouvés tués, l'autre matin, par un entrepreneur de balais, M. Herbin, âgé de cinquante ans.

M. Jacquart a reçu une balle de fort calibre en plein visage. Sa femme porte la trace d'une balle ayant traversé complètement la tête à hauteur de la tempe.

Les circonstances de ce double crime sont des plus mystérieuses. Les projectiles, tirés avec des armes différentes indiqueraient que les assassins étaient au moins deux.

Aucun désordre n'a été constaté dans la demeure des victimes.

Les époux Jacquart étaient fort estimés. Le mari avait été longtemps adjoint au maire. L'émotion dans toute la région est très grande.

### Un assassin a étranglé une vieille paysanne

Mille, 6 janvier. — Mme veuve Pineau, âgée de 70 ans, habitant seule une maison isolée au lieu dit Grand-Champ, à Lezay, a été trouvée assassinée dans le corridor de sa demeure. La malheureuse femme avait été étranglée, après avoir vainement essayé de se défendre au moyen d'une fourche.

Le Parquet de Melles s'est rendu sur les lieux, dans l'après-midi, et a procédé aux constatations et à l'interrogatoire des témoins.

L'identité de la victime n'a révélé aucune trace de violence sur le corps. La présence de la fourche s'explique par le fait que la veuve Pineau, qui redoutait son isolement, avait pris l'habitude de placer cet instrument auprès de sa porte.

### Un brave homme a été victime de sa galanterie

Saint-Nazaire, 6 janvier. — Un individu de Saint-Nazaire, Joseph Lavoie, vingt-trois ans, manoeuvre, se rendait à la gare en compagnie de plusieurs de ses amis quand il fit la rencontre de trois jeunes filles. Lavoie en profita pour tenir à l'une d'elles des propos désobligeants et malhonnêtes. A ce moment, un forgeron du voisinage, nommé Couédic, qui se trouvait présent et qui avait vu Lavoie se comporter ainsi, rappela ce peu intéressant personnage à un peu de modération. Mal lui en prit, car Lavoie, sortant de sa poche un rasoir, en porta de nombreux coups à Couédic, qui fut grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital. Son état est des plus graves.

### Un papa trop sévère a tué sa femme

Le 3 janvier, René Bétourné, peintre en bâtiments, demeurant 10, place Carnot, à Choisy-le-Roi, coupait les cheveux de sa fille, âgée de trois ans, déclarant à sa femme qu'il s'opposait à ce qu'elle porte des boucles frisées.

Sa femme intervenant, il lui porta un coup de couteau au sein droit.

Mme Bétourné est morte, hier, des suites de cette blessure.

Le peintre, qui était resté en liberté provisoire, a été arrêté par M. Fauvel, commissaire de police.

### Un ivrogne a assassiné sa femme à coups de talon

Au numéro 19 de la rue d'Ollé, à Courchem, habitent les époux Vinche, qui s'adonnaient à la boisson. Des scènes continuelles éclataient dans ce misérable ménage et fréquemment l'époux, né Eugène Paris, était roué de coups par son mari.

Dernièrement le buveur, après une nouvelle scène, quitta le domicile conjugal et alla déclarer à sa fille que sa femme était devenue folle. La police fut informée. On découvrit la femme Vinche dans un état lamentable. Elle perdait du sang en abondance.

### Les Cheminots du Nord vont tenir leur Congrès

ILS SE RÉUNIRONT A LIEGE

Le sixième congrès de l'Union des syndicats de cheminots du réseau du Nord se tiendra, les 8 et 9 janvier, à Liège. Pourquoi ce congrès français aura-t-il lieu en Belgique ? Parce que les cheminots du Nord-Belge sont affiliés à la Fédération des cheminots et à la C. G. T. Au congrès national de 1921, avant la rupture entre les partisans de Bidegaray et ceux de Monmousseau, les communistes n'acceptèrent pas le vote des cheminots du Nord-Belge, favorables à Bidegaray. Il y eut de véhémentes protestations, puis la rupture définitive, et enfin les incidents du « fort Baudin ». C'est, sans aucun doute, pour démontrer qu'ils ne veulent pas se séparer de leurs camarades du Nord-Belge que les militants de l'Union des syndicats du Nord ont décidé de convoquer ce congrès à Liège.

### Le trafic du port de Dunkerque en 1921

IL A DIMINUÉ CONSIDÉRABLEMENT

Il est entré dans le port de Dunkerque, au cours de l'année 1921, 4.007 navires jaugeant ensemble 3.767.845 tonnes, soit 1.754 navires et 446.400 tonnes de moins qu'en 1920. Il est entré 2.437.476 tonnes de marchandises diverses, soit 1.329.497 tonnes de moins qu'en 1920.

### La chance extraordinaire d'un marin pêcheur anglais

Londres 6 janvier. — Un pêcheur de Grampy a eu, pendant la récente tempête qui sévit sur la mer du Nord, une extraordinaire aventure. Il était occupé à pêcher de son chalutier, quand une vague balayant le pont, l'emporta. On le considéra comme perdu, lorsqu'une seconde vague le ramena sur le pont, blessé mais vivant.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BETHUNE

EXTRAIT

Par jugement rendu contradictoirement en la 2<sup>e</sup> Chambre de ce Tribunal, jugent en pléne correctionnelle le 10 novembre 1921.

Le nommé THIERY Adrien-Augustin-Joseph, âgé de 33 ans, né à Henin-Liétard le 10 septembre 1888, entrepreneur, demeurant à Henin-Liétard, a été condamné pour avoir eu lieu le 8 juin 1920 dans un but de spéculation illicite, provoqué ou tenté de provoquer la hausse du prix des loyers au-delà des taux qui représentent l'augmentation des charges de la propriété bâtie, la concurrence naturelle et libre du commerce, à huit jours d'emprisonnement et deux cents francs d'amende, au paiement des vingt décimes et aux dépens.

Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du jugement, et ce par extrait et en première page dans les journaux le « Réveil du Nord », le « Petit Béthunois », le « Journal de l'Artois », ainsi que le coût de chaque insertion puisse dépasser cent francs.

Par application des articles 6 de la loi du 23 octobre 1919, 429, 433 Code pénal, 194 du Code d'instruction criminelle, 35 de la loi du 30 mars 1902 et 110 de la loi du 25 juin 1920.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal, J. LECOMTE, c. g.

Vu au Parquet : Le Procureur de la République, G. CASSAGNAN. 13569